Envoyé en préfecture le 13/06/2023 Reçu en préfecture le 13/06/2023

Affiché le

ID: 056-215601493-20230607-DEC2023\_20-DE

Département du Morbihan Arrondissement de Vannes Canton de Muzillac Commune de NOYAL-MUZILLAC

## **DECISION n°2023-20 du 7 juin 2023**

## OBJET : CONVENTIONS SDEM – TRAVAUX D'EXTENSIONS DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉCLAIRAGE ET POSE DES FOURREAUX TÉLÉCOMS – LOTISSEMENT CHAMP PASTEUR

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu les projets de conventions de financements, de réalisations et de partenariat du Syndicat Morbihan Energies relatifs aux travaux d'extension des réseaux d'éclairage et d'électricité et de pose des fourreaux télécoms pour le lotissement Champ Pasteur ;

Considérant les modalités de financement proposées par le Syndicat Morbihan énergies :

- Travaux d'extension du réseau d'éclairage pour un montant total de l'opération plafonné à 6 040,00 € HT, dont 1 812,00 € HT à la charge du Syndicat et la TVA restant à charge de la commune
- Travaux d'extension du réseau électrique (extension pour collectif) pour un montant total de 44 900,00 € HT, dont 22 450,00 € HT à charge de la commune
- Travaux de pose des fourreaux télécoms à charge de la commune pour un montant de 16 600,00 € HT.

## Décide:

- Article 1: La convention de financement et de réalisation du Syndicat Morbihan Energies relatif à des travaux d'extension du réseau d'éclairage rue Pasteur Lotissement Champ Pasteur (génie civil), ciannexée, est approuvée pour le montant de 6 040,00 € HT, avec TVA à charge de la commune et participation de Morbihan Energies à hauteur de 1 812,00 € HT, et sur la durée d'exécution des travaux définis.
- Article 2: La convention d'engagement de contribution pour l'extension du réseau électrique (extension pour collectif) situé rue Pasteur Lotissement Champ Pasteur d'un montant prévisionnel de 44 900,00 € HT, dont 22 450,00 € HT à charge de la commune, ci-annexée, est approuvée.
- Article 3: Les conventions de partenariat et de financement du Syndicat Morbihan Energies pour la pose des fourreaux télécoms pour le lotissement Champ Pasteur et un coût estimé à 16 600,00 € HT, ciannexées, sont approuvées.



Le Maire, Patrick BEILLON

